

REGLEMENT DU JEU

TICTAC LOVE SPECIAL ST VALENTIN

Article 1 : Société organisatrice

TVDISTRINET société éditrice du site www.tictactime.com dont le siège social est situé au 81 rue du Pré Catelan 59110 La Madeleine, RCS Lille 451 830 293 organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 16/01/2012 au 19/02/2012.

L'opération est intitulée : « TICTAC LOVE ».

Cette opération est accessible via la page: <http://www.facebook.com/pages/Tictactime/122278047784464>

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), Belgique et Suisse, cliente ou non auprès de www.tictactime.com, www.tictactime.be/fr, www.tictactime.ch/fr qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web : <http://www.facebook.com/pages/Tictactime/122278047784464>.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique et la date de naissance des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures à la date de début du jeu.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit :

Le joueur se connecte sur l'adresse: <http://www.facebook.com/pages/Tictactime/122278047784464> et clique sur l'onglet "TICTAC LOVE"

Après avoir cliqué sur « J'aime » de la page " TICTACLOVE" et avoir pris connaissance des modalités de participation :

- a. Le Principe: Postez une photo glamour de votre couple sur le thème : "Il n'y a pas d'heure pour s'aimer".
- b. Le joueur poste 1 photo sur lequel doit apparaître 2 personnes (1 couple)
- c. Le joueur peut inviter ses amis à voter pour sa photo en postant sa photo sur son mur.
- d. Le joueur peut inviter ses amis à participer au concours.
- e. Le jeu sera organisé du 16/01/2012 au 19/02/2012 en 2 parties:
 - du 16/01/2012 au 05/02/2012, le joueur pourra poster 1 photo et les votes pour cette photo seront possibles.
 - du 06/02/2012 au 19/02/2012 les photos ne pourront plus être ajoutées, seuls les votes seront possibles.

TICTACTIME

f. Les gagnants seront :

- les 5 photos ayant reçu le plus de votes sur l'ensemble des équipes de TICTACTIME. Les critères de sélection pour le choix des photos finalistes porteront sur le respect du thème, sur l'originalité et sur les qualités esthétiques des photos.
- les 10 photos ayant reçu le plus de votes sur l'ensemble des « Fans » de la page «<http://www.facebook.com/pages/Tictactime/122278047784464> » ayant validé leur participation au Jeu et n'ayant pas déjà gagné précédemment un jeu/concours TICTACTIME dans les 30 jours précédant le lancement du jeu TICTAC LOVE.
- 5 photos tirées au sort sur l'ensemble des participants ayant déposé 1 photo et ne faisant pas déjà parti d'une catégorie de gagnants précédemment citée.

Les résultats et le tirage au sort seront effectués et publiés au plus tard le 25 février 2012 et seront rendus public sur le blog de TICTACTIME.

De manière ferme et définitive, l'organisateur s'autorise une complète modération des visuels qui n'entreront pas dans le cadre légal des conditions d'utilisation de Facebook disponible sous ce lien:

<http://www.facebook.com/legal/terms?ref=pf> et notamment en rapport avec les droits d'auteur et/ou toute création photographique relevant d'un caractère illégal, pornographique, injurieux, de propagande ou polémique, ou, plus largement susceptibles de heurter la sensibilité ou les bonnes mœurs.

Article 4 : Sélection des gagnants

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom de famille et/ou même adresse postale et/ou adresse email), jouant pour son couple en photo.

Il est interdit de jouer pour une tierce personne.

Les demandes d'envoi à une autre adresse ou à une tierce personne seront systématiquement refusées par l'organisateur, de même que les envois de type Mr X chez Mr Y.

Les gagnants désignés pourront être disqualifiés si les informations après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant sont fausses, inexactes ou erronées.

Les lots seront envoyés à l'adresse postale des gagnants. Les participants désignés seront contactés par courrier électronique et/ou via la messagerie privée de Facebook.

Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique et/ou du message privé Facebook, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation.

A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation et/ou un justificatif de domicile (même nom, même adresse). Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotations

Le Jeu est composé de la dotation(s) suivante(s) :

Pour les 5 photos ayant reçu le plus de votes sur l'ensemble des équipes de TICTACTIME

1ère photo: 1 montre homme D&G + 1 montre femme D&G, l'ensemble pour une valeur de 529€ ttc (prix de vente normalement constaté du lot)

2ème photo: 1 montre homme D&G + 1 montre femme D&G, l'ensemble pour une valeur de 419€ ttc (prix de vente normalement constaté du lot)

3ème photo: 1 montre homme Citizen + 1 montre femme Thierry Mugler, l'ensemble pour une valeur de 415€ ttc (prix de vente normalement constaté du lot)

4ème photo: 1 montre homme D&G + 1 montre femme D&G, l'ensemble pour une valeur de 409€ ttc (prix de vente normalement constaté du lot)

4ème photo: 1 montre homme Citizen + 1 montre femme Thierry Mugler, l'ensemble pour une valeur de 389€ ttc (prix de vente normalement constaté du lot)

The logo for TICTACTIME, featuring the brand name in a bold, white, sans-serif font centered within a solid red rectangular background.

Pour les 10 photos ayant reçu le plus de votes sur l'ensemble des « Fans » de la page

1ère photo: 1 montre homme ELITE + 1 montre femme ELITE, l'ensemble pour une valeur de 159€ ttc
2ème photo: 1 montre homme ELITE + 1 montre femme ELITE, l'ensemble pour une valeur de 159€ ttc
3ème photo: 1 montre homme ELITE + 1 montre femme ELITE, l'ensemble pour une valeur de 159€ ttc
4ème photo: 1 montre homme ELITE + 1 montre femme ELITE, l'ensemble pour une valeur de 159€ ttc
5ème photo: 1 montre homme ELITE + 1 montre femme ELITE, l'ensemble pour une valeur de 159€ ttc
6ème photo: 1 montre homme ELITE + 1 montre femme ELITE, l'ensemble pour une valeur de 159€ ttc
7ème photo: 1 montre homme ELITE + 1 montre femme ELITE, l'ensemble pour une valeur de 159€ ttc
8ème photo: 1 montre homme ELITE + 1 montre femme ELITE, l'ensemble pour une valeur de 159€ ttc
9ème photo: 1 montre homme ELITE + 1 montre femme ELITE, l'ensemble pour une valeur de 159€ ttc
10ème photo: 1 montre homme ELITE + 1 montre femme ELITE, l'ensemble pour une valeur de 159€ ttc

Pour les 5 photos tirées au sort sur l'ensemble des participants ayant déposé 1 photo et ne faisant pas déjà parti d'une catégorie de gagnants précédemment citée.

1ère photo: 1 montre homme Oxbow + 1 montre femme Oxbow, l'ensemble pour une valeur de 209€ ttc
2ème photo: 1 montre homme Oxbow + 1 montre femme Oxbow, l'ensemble pour une valeur de 149€ ttc
3ème photo: 1 montre homme Oxbow + 1 montre femme Oxbow, l'ensemble pour une valeur de 149€ ttc
4ème photo: 1 montre homme Zeee Watches + 1 montre femme Zeee Watches, l'ensemble pour une valeur de 79€ ttc
5ème photo: 1 montre homme Zeee Watches + 1 montre femme Zeee Watches, l'ensemble pour une valeur de 79€ ttc

Article 6 : Acheminement des lots

Suite à leur participation et en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots via un email, au plus tard, dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants. Les lots seront envoyés aux gagnants par voie postale en colis suivi.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, oubli de retrait à la Poste etc...), ils resteront définitivement la propriété de L'organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la revente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 7 : Jeu sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif Orange/France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

TV DISTRINET, JEU TICTAC LOVE 81 rue du Pré Catelan 59110 La Madeleine

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

TICTACTIME

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 8 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu « TICTACLOVE » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
- du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à <http://www.facebook.com/pages/Tictactime/122278047784464> et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu «TICTAC LOVE» s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom.

Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeu et non à Facebook.

Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci.

TICTACTIME

Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 9 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé via reglement.com auprès de l'étude de Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri - BP 42 - 93401 Saint-Ouen Cedex.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.reglement.com>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via reglement.com auprès de l'étude de Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri - BP 42 - 93401 Saint-Ouen Cedex, dépositaires du règlement avant sa publication.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante :

TV DISTRINET, JEU TICTAC LOVE 81 rue du Pré Catelan 59110 La Madeleine

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Article 10 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante :

TV DISTRINET, JEU TICTAC LOVE 81 rue du Pré Catelan 59110 La Madeleine

Article 11 : Droits sur les photos

TICTACTIME

De par sa participation, le concurrent renonce à toute indemnité ou droit d'auteur concernant l'utilisation de sa photo et son exploitation sur divers supports de communications (print et web) émanant de l'organisateur. Aucune utilisation commerciale ne sera faite des clichés.

Article 12 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

TV DISTRINET, JEU TICTAC LOVE 81 rue du Pré Catelan 59110 La Madeleine

et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée.